

Merci Monsieur le Directeur Général de nous recevoir pour l'ouverture des négociations conventionnelles portant sur le suivi postnatal.

Nous avons transmis nos dernières réflexions sur le texte concernant la télémédecine pour les sages-femmes.

Le 15 mai nous avons pu échanger sur notre compréhension mutuelle des termes du rapport des 1000 premiers jours.

Notre document précise déjà toutes nos demandes dont nous souhaitons souligner quelques propos d'ordre plus général :

La lettre clé SF n'a pas évolué depuis 2011.

La médecine libérale a démontré qu'elle savait s'organiser et être sur le front dans le cadre de l'épidémie. En adaptant leur activité et les pratiques, et en s'associant à la mobilisation (vaccins, tests, télémédecine) les sages-femmes libérales entendent ainsi à l'identique des sages-femmes salariées bénéficier d'une revalorisation significative.

L'UNSSF demande donc l'ouverture de négociations afin d'envisager une augmentation substantielle de la lettre-clé SF.

Nous réitérons notre demande que les partenaires conventionnels s'engagent à travailler rapidement sur la création **d'actes techniques spécifiques aux sages-femmes** concernant l'accompagnement global.

La pérennisation des maisons de naissance est actée et leur généralisation commence à la fin de l'année 2021. Mais aussi, les sages-femmes proposent déjà l'accompagnement global en plateau technique et à domicile.

Nous avons proposé que la consommation de soins pour la mère et l'enfant dans la première année de vie soit étudiée pour les assurées ayant bénéficié d'un forfait accouchement par une sage-femme libérale afin d'analyser l'impact - très certainement positif - de ce type de suivi sur les dépenses de santé.

L'UNSSF demande un engagement ferme et un calendrier pour la création des actes de l'accompagnement global.

Nous souhaitons que dans l'avenant 5 soient actés également :

Une adaptation de la règle de la sage-femme la plus proche pour les suites de couches au domicile.

La possibilité de coter 2 actes à taux plein le même jour dans des temps distincts afin de diminuer les déplacements lors de la grossesse.

Par ailleurs, nous avons un devoir collectif de proposer une prise en charge à toutes les femmes et leurs familles autour de leur projet d'enfant. Il faut pouvoir leur proposer un parcours de soin personnalisé.

Pour éviter de pénaliser les femmes qui s'adressent aux sages-femmes libérales pour leur suivi de grossesse nous demandons :

Une équité dans l'indemnisation des arrêts de travail pour les femmes en ce qui concerne les 15 jours dit pathologiques.

L'inclusion dans l'assurance maternité de tous les actes de prévention liés à la grossesse : Bilan prénatal, EPN, SP.

En tant que partenaire conventionnel, nous attendons de ces négociations des évolutions indispensables de la convention qui lie la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et les sages-femmes libérales.

Les sages-femmes, par leurs compétences spécifiques, sont les professionnels de santé les plus pertinents pour une prise en charge transversale du pré au postnatal.

Nous comptons sur vous pour mettre en œuvre des évolutions rapides leur permettant d'assurer au mieux ce rôle essentiel.

Merci

Marie-Anne Poumaer

Présidente UNSSF